

CONTRAT DE MARIAGE ET BIEN

Par jachristophe, le 24/04/2014 à 19:51

bonjour

Je suis proprietaire d'un studio en location et d'un appartement ou je vie avec mon futur conjoint

situation:

moi 2 enfants proprietaire de 2 appartements

mon futur conjoint : rien et 4 enfants

dans le cadre d'un contrat de mariage puis je faire bénéficier en cas de deces de 50% de mon bien principalr et seulement celui là

crdialement Mr BENARD